



Obtention du Diplôme d'études secondaires (D.E.S.) 2022-2023

Afin d'obtenir le Diplôme d'études secondaires (D.E.S.), il faut :

Avoir **obtenu minimalement 54 unités de 4^e et 5^e secondaires**, dont au moins 20 unités de 5^e secondaire ou de la formation professionnelle

ET

Avoir réussi **toutes** les unités suivantes :

- 6 unités de **Français de 5^e secondaire**
- 4 unités **d'Anglais de 5^e secondaire**
- 4 unités de **Mathématique de 4^e secondaire**
- 4 unités de **Science et technologie de 4^e secondaire** (ou 6 unités d'Applications technologiques)
- 4 unités **d'Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire**
- 2 unités **d'Arts plastiques ou Art dramatique de 4^e secondaire**
- 2 unités **d'Éthique et culture religieuse ou Éducation physique de 5^e secondaire**



Admission à la formation collégiale (préuniversitaire ou technique)

Pour être admis à un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), le candidat doit répondre **aux trois exigences suivantes** :

1. Être en voie d'obtenir son Diplôme d'études secondaires;
2. Satisfaire, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le ministre, lesquelles précisent **les cours préalables** au programme;
3. Satisfaire, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le collège pour chacun de ses programmes, s'il y a lieu (exemple : test de sélection, audition, etc.).



Admission à la formation professionnelle (D.E.P.)

Pour être admis à un programme de formation professionnelle, l'élève doit avoir, soit :

-un Diplôme d'études secondaires

OU

-16 ans au 30 septembre de l'année où il débutera sa formation et avoir réussi **français, mathématique et anglais de 3^e ou 4^e secondaire**.

L'élève doit s'informer afin de connaître le niveau requis pour accéder à la formation choisie.